



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Piste cyclable enfin complétée

LE GROS BON SENS A FINI PAR TRIOMPHER

Lévis, le 12 juillet 2004. - Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a tenu à remercier chaleureusement le ministre de l'Environnement du Québec, M. Thomas Mulcair, et la députée de Lévis et ministre déléguée à la Famille, Mme Carole Théberge, d'avoir permis qu'enfin le « gros bon sens » triomphe dans le dossier de la piste cyclable du Parcours des Anses.

En raison de la présence de traces d'hydrocarbures quelques mètres sous la surface du sol, sur une section de cinquante mètres, la piste n'a pas été aménagée et a été détournée à la hauteur de la Marina de Lévis, sur la rue Saint-Laurent, sur une longueur de deux cent mètres depuis son ouverture en 2001.

« En raison de l'étroitesse de la rue à cet endroit, ce détour représente un risque beaucoup plus élevé pour la santé et la sécurité des usagers de la piste, que le fait de passer sur une section de quelques dizaines de mètres de terrain dont le sous-sol est contaminé quelques mètres sous la surface », a indiqué M. Garon.

« Nous respectons les précautions que doit prendre le ministère de l'Environnement lorsqu'il s'agit d'autoriser l'usage public de terrains contaminés mais, en même temps, on ne doit pas prévenir un problème en en créant un autre encore plus grand », a poursuivi M. Garon pour qui il est évident que la sécurité publique sera améliorée par la décision que vient de prendre M. Mulcair.

Le maire a rappelé que M. Thomas Mulcair lui avait promis de trouver une solution de gros bon sens lors d'une visite effectuée sur le site l'automne dernier. C'est ce qu'il vient de faire, le ministère de l'Environnement venant en effet de permettre l'aménagement de la piste. M. Garon a également tenu à souligner l'appui et la détermination de Mme Carole Théberge, députée de Lévis et ministre déléguée à la Famille, dans le règlement de ce dossier.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2210, chemin du Fleuve, bureau 101, Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5

Par ailleurs, le Conseil municipal de Lévis a autorisé récemment la signature d'un bail emphytéotique à conclure entre la Ville et le Canadien national, propriétaire de l'emprise de l'ancienne voie ferrée. Par ce bail d'une durée de soixante ans et conclu pour la somme nominale de un dollar (1 \$), la Ville devient responsable de l'aménagement et de l'entretien du site.

Les travaux devront se limiter à la surface de la piste qui sera égalisée et asphaltée. Il n'y a donc aucun risque de libérer des contaminants. De plus, des panneaux interdiront l'accès à la berge située à quelques mètres en contrebas de la piste et où les risques de contact avec les résidus d'hydrocarbures sont plus élevés. Enfin, l'aménagement de la piste n'empêchera pas la réalisation éventuelle de travaux de décontamination par la Compagnie Esso Impérial qui opérait jadis un centre de transbordement et d'entreposage d'hydrocarbures à cet endroit.

Les coûts d'aménagement et de pavage de la piste sont estimés à 25 000 \$ et seront assumés par la Ville de Lévis. M. Garon a tenu à souligner la contribution de 5 000 \$ du ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, obtenue grâce à l'appui de Mme Carole Théberge. Les travaux seront entrepris et complétés au cours des prochains jours.

Les résidants de la Ville de Lévis sont fiers du parc linéaire du Parcours-des-Anses, qui leur permet de même qu'à des milliers de visiteurs de profiter des beautés de notre bordure fluviale. « Le détour forcé par la rue Saint-Laurent dans le secteur de la Marina représentait un irritant important, en même temps qu'une source réelle de danger pour les utilisateurs », a indiqué M. Garon pour qui le Parcours des Anses est maintenant un « parcours sans faute ».